

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**PROJET DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALO-
UNIVERSITAIRE DE KAMENGE**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN
SANTE**

Février 2025



Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
B.P. 1990 Bujumbura, Burundi. Boulevard de l'UPRONA. N° 27, tél: (+257) 22 2294 50
Email: info@mesrs.gov.bi/www.menrs.gov.bi



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Conformément au programme hautement prioritaire du Gouvernement, dans le but de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) en particulier l'objectif n°3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge) d'ici 2030, ainsi qu'à l'Objectif n°1 (éradication de la pauvreté) pour parvenir à une couverture sanitaire universelle des pauvres, en plus de l'objectif n°3 de l'Agenda Afrique 2063 (citoyens en bonne santé et bien nourris), le Gouvernement de la République du Burundi a contracté une dette auprès de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique et au Fonds Saoudien de Développement. Ce prêt servira à mettre en œuvre le Projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de KAMENGE.

2. PRESENTATION DU PROJET.

1° Les objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale de la Santé au Burundi 2016-2025 (PNS 2016-2025) qui s'inspire du Plan National de Développement 2018-2027 qui place la santé et le bien-être de la population burundaise au cœur du développement du pays.

Le projet vise généralement à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en particulier l'objectif n°3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge) d'ici 2030, ainsi qu'à l'Objectif n°1 (éradication de la pauvreté) pour parvenir à une couverture sanitaire large des pauvres, en plus de l'objectif n°3 de l'Agenda Afrique 2063 (citoyens en bonne santé et bien nourris). Il s'inscrit également dans les axes prioritaires de la stratégie 2030 de la BADEA et du huitième plan quinquennal 2020-2024, notamment le pilier du développement des infrastructures.

En particulier, le projet vise la réalisation des objectifs principaux suivants :

- Réduire la mortalité maternelle et néonatale ;
- Réduire la mortalité infantile et juvénile ;
- Réduire les décès dus aux maladies chroniques et non transmissibles ;
- Renforcement du système de santé ;
- Augmenter l'offre et améliorer la qualité des soins de santé pour la population hospitalière ;
- Améliorer l'offre de soins en assurant son accessibilité et sa proximité ;
- Améliorer la couverture sanitaire en infrastructures et équipements pour qui répondent aux normes nationales et internationales ;



- Augmenter les capacités d'accueil pour former les cadres humains dans le domaine de la santé ;
- Développement des capacités pour la recherche en santé ;
- Formation du personnel médical.

2° Les activités proposées

Les activités proposées dans ce Projet se déclinent en 6 composantes principales :

a) Travaux de génie civil et annexes

Ces activités comprennent :

- La construction de trois blocs dont chacun comprend 5 niveaux de superficie de 31395 m² qui comprendra la consultation externe, l'administration, les services d'imagerie et de stérilisation, l'hôpital de jour, le service des urgences, la consultation pédiatrique et de maternité (service de maternité), le laboratoire (pour les prélèvements) les locaux techniques (salle oxygène, salle collective + les services d'appui (réservoir carburant + transformateur, réservoir eau), 6 salles des blocs opératoires, pôle mère enfant obstétrique et un centre d'hospitalisation ;
- Réhabilitation et reconversion des bâtiments existants de superficie 10 625 m²) comprenant l'administration (à transformer en pharmacie), l'orthopédie (à transformer en cuisine), les stocks de pharmacie (à transformer en buanderie), locaux techniques (à transformer en salle de soins), salles vides (à transformer en salle d'endoscopie), service d'obstétrique (transformer en laboratoire), blocs opératoires (à transformer en service de dialyse), salle de stérilisation (à transformer en salle de réanimation), salle de réanimation (à transformer en hôpital de jour pour petites intervention), l'Imagerie (à transformer en banque de sang), la faculté de Médecine (à transférer au Département de Maladies Infectieuses), et les terrasses à transformer en Services ORL, Chimiothérapie et Ophtalmologie.
- Réhabilitation du bâtiment de la pharmacie et des laboratoires d'une superficie totale de 2001 mètres carre, et les transformer en faculté de médecine provisoire ;
- Démolition de la morgue existante et construction d'une nouvelle morgue ;
- Déplacement des panneaux photovoltaïques ;
- Réalisation de Voiries et Réseaux Divers (VRD) ;
- Construction d'un château d'eau et réalisation d'un forage ; réalisation d'une clôture d'environ 380 mètres linéaires ;
- Aménagement d'espaces verts ;
- Réalisation de 3 Postes de transformation ;



- Fourniture et acquisition de 3 Groupes électrogènes, 2 Montes malades ; et 1 Monte-charge ;
- Eclairage extérieur

b) Acquisition d'équipements :

- La fourniture d'équipements médicaux et non médicaux, et fournitures de mobilier médical et non médical pour les différents services conformément aux spécifications établies par le Ministère de la santé publique (y compris la formation à leur utilisation) ;
- Fourniture d'équipements spécialisés pour la cuisine et la buanderie ;
- Mise à disposition de 3 ambulances et d'un minibus de 30 places pour le transport des travailleurs.

c) Appui à l'Unité d'Exécution du projet (UEP)

Il comprend :

- La fourniture du mobilier et des équipements nécessaires au fonctionnement des bureaux de l'UEP (8 bureaux et 8 climatiseurs) ; 2 photocopieurs, 2 imprimantes, micro-ordinateurs portables, un ordinateur de bureau, 2 cameras, 1 vidéo projecteur, 1 modem pour connexion internet ; l'acquisition de deux véhicules Pick-Up tout terrain, (Une sera dédiée à l'Expert Arabe) ;
- Les primes d'incitation pour les membres de l'UEP ;
- Frais de fonctionnement et salaires pour les membres de l'UEP (pris en charge par l'état) ;
- Services d'un expert arabe en appui à l'UEP du projet, spécialisé dans la gestion de projets de conception de bâtiments et ayant une grande expérience dans la conception et la supervision de l'exécution de projets similaires. Les interventions de l'expert comprennent également la formation des ingénieurs et des techniciens de BISEM et de ladite unité dans ses domaines d'interventions.

Ce Projet sera mis en œuvre à travers une Unité d'Exécution du Projet (UEP) créée au sein du Bureau des Infrastructures et de la Maintenance des Equipements et placée sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique. Pour atteindre les objectifs préfixés, le Projet se propose de recruter un Spécialiste en Santé dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence. Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, il est chargé d'appuyer l'UEP et les agences d'exécution.



3. NATURE ET ETENDUE DU CONTRAT

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) Spécialiste en Santé assurera un appui technique à l'UEP et autres parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet dans le domaine de ses compétences. Il/elle est chargé(e) de toutes les questions relatives à la gestion des risques sanitaires du projet. Il/elle devra s'assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes sanitaires dans la conduite des activités.

Il/elle travaillera étroitement avec l'ensemble du personnel de l'UEP et les différentes parties prenantes de mise en œuvre.

Le (la) Spécialiste en Santé a pour tâches :

1° Au niveau de la préparation des sous-projets :

- a) Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet santé des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de santé et veiller à leur réalisation ;
- b) Assurer, le cas échéant, le filtrage (screening) sanitaire de chaque sous-projet en déterminant la nature et l'ampleur des problèmes et, au besoin, la portée des évaluations sanitaire ;
- c) Elaborer les termes de référence pour la préparation des instruments de sauvegardes environnemental de sanitaires en collaboration avec les bénéficiaires des sous-projets et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et assurer le suivi de leur réalisation, en mettant un accent sur la prise en compte des aspects d'hygiène santé et sécurité, conditions sanitaires des travailleurs, gestion des pestes.
- d) Assurer le suivi et l'analyse des documents de sauvegardes sanitaires en relation avec les consultants recrutés à cet effet, les autres spécialistes de l'UEP, et conduire leur validation en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence, aux normes sanitaires du bailleur de fonds aux conventions internationales et à la législation burundaise, tout en assurant la prise en compte des questions relatives à l'hygiène, santé et sécurité ;
- e) S'assurer, en collaboration avec les spécialiste en passation des marchés de l'UEP, de l'insertion des clauses sanitaires y compris les clauses spécifiques à la santé et sécurité des travailleurs et aux VBG dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les contrats des entreprises pour les travaux de réhabilitation des infrastructures en se référant aux documents de sauvegarde sanitaire du Projet à savoir le Plan de Gestion Sanitaire, , le Plan d'action de lutte contre les violences basées sur le genre, l'exploitation et abus et harcèlement sexuels (PA- VBG/EAS/HS), le Plan d'engagement Environnemental et Social (PEES) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes(PMPP) ;



- f) Collaborer avec d'autres spécialistes clés à la conception du matériel et programmes de renforcement des capacités ;
- g) Participer au processus de sélection des entreprises devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes sanitaire tout en assurant la prise en compte des aptitudes relatives au genre et aux VBG ;
- h) Veiller à l'appropriation de tous les documents de sauvegardes du projet (PEES, PMPP, PGES, etc.) par les équipes du projet, les parties prenantes au projet et les bénéficiaires des activités des différents sous-projets particulièrement en ce qui concerne les normes sanitaires.

2° Au niveau de la mise en œuvre des sous-projets :

- a) Veiller au respect de l'application du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) en termes de normes sanitaire et de l'hygiène ;
- b) Assurer la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs conformément aux orientations des documents de sauvegarde sanitaire du Projet ;
- c) Assister l'Unité de Gestion du Projet (UEP) dans l'analyse de la faisabilité technique des sous-projets d'accompagnement des jeunes pendant le processus de révision des sous-projets en mettant un accent particulier sur les problèmes sanitaires ;
- d) Suivre l'exécution de la mise en œuvre des aspects sanitaires du Projet pendant toute la durée de sa mise en œuvre ;
- e) Concevoir et assurer la gestion (mise à jour, diffusion et gestion de l'information, etc.) De la base des données du suivi sanitaire du projet ;
- f) Elaborer, le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et assurer de sa mise en œuvre en collaboration avec les autres partenaires au projet ;
- g) Développer un programme d'information et de sensibilisation des différentes parties prenantes ;
- h) Faire le suivi de l'exécution des études par rapport aux normes sanitaires du bailleur de fonds et à la législation nationale en la matière ;
- i) S'assurer que les autorisations/certificats de conformité sanitaire ont été obtenues auprès du service habilité du Ministère en charge de la Santé avant le démarrage des activités conformément à la législation nationale ;
- j) Collaborer avec le Responsable du Suivi-Evaluation pour (i) identifier les indicateurs sanitaires adéquats et (ii) assurer un suivi opportun et adéquat des activités liées à santé soutenue pour le Projet ;
- k) Analyser les données de la surveillance et du suivi sanitaires et proposer des mesures d'amélioration de la gestion des activités du Projet :
 - Elaborer à bonne date, les rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels
 - Les rapports d'activités trimestriels sur les mesures sanitaires des projets,
 - Les rapports circonstanciels en cas d'incident ou accident
- l) S'assurer de la transmission à bonne date des rapports et documents de sauvegardes sanitaires à soumettre au bailleur de fonds pour approbation et le cas échéant, publication préalable, et suivre leur mise en œuvre ;



- m) Participer à la préparation des missions de supervision et d'évaluation du bailleur de fonds et veiller à la mise en œuvre des recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions ;
- n) Appuyer l'UEP dans les procédures de passation des sous projets et au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet sur les mesures de sauvegardes sanitaires à prendre en compte, et du respect des normes techniques des activités de chaque sous-projet, en mettant un accent sur les questions relatives à l'hygiène santé et sécurité, gestion de la pollution, condition des travailleurs ;
- o) Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie dans son domaine d'activité.

4. CRITERES DE PERFORMANCE ET EVALUATION DE LA PERFORMANCE.

En collaboration avec les autres services impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de la gestion des finances publiques d'une part, et ceux opérant dans le cadre du Projet d'autre part, le (la) Spécialiste en Santé est chargé(e) de la production des rapports d'activités, et s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus strictes en vigueur. Il prend rapidement les mesures nécessaires pour corriger les points d'exécution du présent mandat qui ne donneraient pas satisfaction au Client.

Des évaluations seront régulièrement effectuées par la Coordination du Projet pour chaque tranche de services d'une durée de douze (12) mois. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs et du plan de travail, (ii) les points forts mais aussi les points faibles qui méritent une attention particulière, (iii) le plan de formation continue, et (iv) le plan de travail pour les douze (12) mois à venir. L'efficacité et les performances du (de la) spécialiste en Santé seront mesurées en fonction de la qualité :

- Des rapports périodiques analytiques et critiques sur le suivi environnemental, d'inclusion sociale et d'intégration du genre ;
- Des outils de suivi de normes sanitaires ;
- Des stratégies et des opérations qui accélèrent l'hygiène et la sécurité dans les programmes d'emploi, de développement des compétences, de formation professionnelle et de certification des secteurs public et privé ;
- Des notes rédigées pour la promotion et la divulgation du projet avec les parties prenantes telles que le personnel du ministère en charge de l'éducation et la formation professionnelle, les communautés locales, le corps enseignant, les élèves et leurs familles.

Un indicateur de mesure de cette performance sera le « *taux de satisfaction des tâches* ».



DUREE DU CONTRAT

Le premier contrat sera d'une durée d'une année. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat suivant sera renouvelé pour la période restant du projet après Avis de non-objection du bailleur de fonds.

OBLIGATIONS DE L'UEP VIS-A-VIS DU (DE LA) SPECIALISTE EN SANTE

L'UEP remettra au (à la) Spécialiste en Santé l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à la disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

7. REMUNERATION ET ECHEANCES DE PAIEMENT.

Les termes de rémunération se feront conformément à l'Ordonnance Ministérielle Conjointe N° 610/540/685 du 14/11/2024 portant fixation des modalités de mise en place des membres de l'Unité d'Exécution du Projet de Réhabilitation et Equipement Hospitalo-Universitaire de Kamenge.

8. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES.

Le (la) Spécialiste en Santé du Projet devra :

- Être de nationalité burundaise ;
- Avoir un diplôme universitaire en médecine générale, santé publique, ou politiques de santé ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dont 3 ans au moins dans le domaine du Suivi et Évaluation des programmes et projets des bailleurs de fonds multilatéraux.
- Avoir une connaissance prouvée relative au suivi des normes sanitaires ;
- Avoir une expérience dans le poste de suivi des normes sanitaires au cours d'un projet de construction serait un atout ;
- Avoir une bonne compréhension des normes sanitaires ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Avoir une capacité d'adaptation face à un contexte sanitaire et sécuritaire évolutif ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, la connaissance de l'anglais et constitue un atout ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;
- Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Être capable de travailler sous pression ;



- Être disponible immédiatement s'il est retenu.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER.

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- (a) Une lettre de motivation ;
- (b) Un curriculum vitae.

Des renseignements complémentaires, en rapport avec les compétences et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste, seront demandés.

En cas de nécessité, des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle pourraient être demandés.

Le dossier de candidature sera adressé au Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique avec copie au Président du Comité de Pilotage du Projet de Réhabilitation du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge. Il sera déposé sous pli fermé avec mention « Candidature au poste de Spécialiste en Santé » à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, B.P. 1990 Bujumbura, Burundi. Boulevard de l'UPRONA. Tél: (+257) 22 22 94 50, E-mail: info@mesrs.gov.bi / Site web: <https://mesrs.gov.bi>

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au plus tard le 07/03/2025 avant 16 heures locales.

10. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le/la Spécialiste en Santé sera rattaché à l'Unité d'Exécution du Projet ;
- C'est un poste à temps plein ;
- Le Spécialiste en Santé individuel est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en situation de conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

11. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION

« Le (la) Spécialiste en Santé sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au code des Marchés Publics ;

La sélection du Spécialiste sera effectuée par une mise en concurrence restreinte. La procédure de sélection comportera deux (2) phases :



- a) Présélection des candidats sur la base de comparaison du diplôme et CVs des candidats sur 100 points ;
- b) Interview des candidats présélectionnés sur 100 points.

Les pondérations attribuées respectivement au diplôme, CV et à l'Interview seront respectivement de 70% et 30%.

Les Candidats seront classés en fonction de leurs notes obtenues sur diplôme, CV et à l'Interview combinées en utilisant les pondérations comme suit : $N \text{ Finale} = (N \text{ cv} \times 70\%) + (N \text{ Interview} \times 30\%)$.